

L'ONIAM est un établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 4 mars 2002. Il a pour mission d'indemniser les victimes d'accidents médicaux. L'établissement est placé sous la tutelle du ministère en charge de la santé et compte 7 pôles répartis sur 4 sites géographiques (Montreuil, Nancy, Bordeaux et Lyon). Pour l'exercice de ses missions il s'appuie sur un effectif de 119 postes budgétaires, auquel s'ajoute un important réseau d'experts médicaux et de médecins conseils.

Site web : www.oniam.fr

Fiche de poste

GESTIONNAIRE INDEMNISATION

Dénomination du poste :

Gestionnaire indemnisation

Rattachement :

Service valproate de sodium et benfluorex

Catégorie d'emploi :

Catégorie 3

Type de contrat :

Contrat de droit public à durée déterminée
d'une durée d'1 an à temps complet
ou
fonctionnaire en détachement

Date de prise de fonctions :

Août/Septembre

Localisation géographique :

Montreuil

Rémunération :

Selon l'expérience et le niveau de formation
par référence à la grille des agences sanitaires
(décret 224-2003 du 7 mars 2003)

Contact :

Lettre de motivation et curriculum vitae sont
à adresser au plus tard
le **11/06/2023** à :

Directeur des ressources humaines de
l'ONIAM

Tour Altaïs
1 place Aimé Césaire
CS 80011 – 93102 Montreuil

Monsieur Denis CASANOVA
Directeur des ressources

E-mail : recrutement@oniam.fr

Téléphone : 01 49 93 89 00

Affectation

Service valproate de sodium et benfluorex :

Le service est chargé de la gestion des dossiers des victimes de dommages imputables à la prise de benfluorex qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'éligibilité de la demande d'indemnisation et sur les critères de cette indemnisation. Ce service est également chargé de la gestion des dossiers des victimes du valproate de sodium qui sont soumis à un collège d'experts qui statue sur l'imputabilité du dommage allégué au valproate de sodium pris au cours de la grossesse, la nature et l'étendue des dommages ainsi que sur la responsabilité.

Le service forme une seule et même entité au sein de laquelle les gestionnaires indemnisation sont appelés à exercer leurs missions en fonction de leur profil et/ou de leur expérience ainsi que de l'évolution des besoins.

Effectif du service

15 agents, dont le responsable du service

Liaison fonctionnelle :

Le gestionnaire indemnisation est placé(e) directement sous l'autorité du responsable du service et de son adjoint.

Description du poste

En lien avec le chargé d'indemnisation-référent, le titulaire du poste :

- assure l'instruction administrative et juridique des demandes d'indemnisation amiable (analyse du dossier et demande de pièces nécessaires au chiffrage...)
- procède au chiffrage des indemnisations conformément aux préjudices retenus par les instances collégiales.

Activités principales:

- Ouverture des dossiers à l'indemnisation et demande(s) de pièces complémentaires (pièces justificatives nécessaires au chiffrage) ;
- Evaluation et chiffrage des préjudices ;
- Echanges fréquents avec les organismes sociaux (demande de relevé des débours, ...);
- Rédaction des protocoles d'indemnisation
- Contacts téléphoniques fréquents avec les demandeurs et autres interlocuteurs.

Le titulaire du poste participe à l'ensemble de la chaîne de traitement des dossiers d'indemnisation.

Profil recherché

Formation / expériences :

- Baccalauréat requis (Licence en droit ou assurance appréciée)
- Expérience professionnelle en gestion de dossiers sinistres ou évaluation de dommage (assurances) appréciée
- Connaissances souhaitées en droit médical, réparation du dommage corporel.

Compétences :

- Capacité à appliquer une procédure (instruire et chiffrer les demandes de règlement amiable)
- Organisation et rigueur
- Réactivité et sens des priorités
- Excellente maîtrise des outils informatiques, en particulier Excel

Savoir être

- Sens du service public
- Discrétion
- Capacité à travailler en équipe